



Le 9 avril 2024

M. Ali Ehsassi
Président,
Comité permanent des affaires étrangères
et du développement international de la Chambre des communes
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Président,

Au titre de l'article 109 du *Règlement de la Chambre des communes*, je suis heureux de répondre au nom du gouvernement du Canada aux recommandations énoncées dans le vingt-deuxième Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (FAAE) intitulé *Les droits et libertés des femmes et des filles dans le monde et en Afghanistan, en Iran et en Arabie saoudite*. Je vous remercie d'avoir mené une étude aussi importante.

Au cours des dernières années, un déclin a été observé dans le respect et la protection des droits de la personne à l'échelle internationale, aggravé par un éventail de crises, dont la guerre en Ukraine et au Moyen-Orient, la pandémie de COVID-19, le changement climatique et les paysages politiques en pleine métamorphose. Ce déclin mondial touche particulièrement les droits des femmes et des filles. Par exemple, certains pays ont assisté à la mise en place de mesures de répression des droits des femmes à la suite de changements dans les politiques et les lois. Ces mesures ont donné lieu à une augmentation de la violence fondée sur le sexe, à un accès limité à l'éducation et à une intensification de la violence à l'égard des défenseurs des droits des femmes ainsi qu'à leur réduction au silence. Ces tendances font partie d'un vaste mouvement antidémocratique, qui cherche à éroder la primauté du droit et la liberté d'expression et qui menace la solidité de la société civile, le fondement même de la protection essentielle des droits et libertés des femmes et des filles.

Le Canada demeure inébranlable dans son leadership mondial pour la promotion et la protection des droits des femmes et des filles. Sa Politique d'aide internationale féministe place les droits des femmes et des filles au cœur de ses priorités, et reconnaît que le soutien à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles est la meilleure façon de bâtir un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère. Le développement durable ne peut se concrétiser que si les droits des femmes et des filles sont protégés et lorsque les femmes et les filles seront habilitées à participer pleinement et de façon égale à leurs propres vies et à leurs communautés. Le Canada a l'occasion d'exercer un leadership pour améliorer le respect des droits de la personne ainsi que la protection et l'autonomisation des femmes et des filles à l'échelle mondiale, y compris dans les pays où leurs droits et libertés sont particulièrement en péril.

.../2

Dans ce contexte, le gouvernement du Canada a soigneusement examiné les recommandations présentées dans le rapport et a évalué les initiatives en cours ou achevées, ainsi que les principaux éléments à prendre en considération, pour élaborer sa réponse. Affaires mondiales Canada a consulté les ministères partenaires, dont Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et Sécurité publique Canada, pour rédiger une réponse exhaustive. Ensemble, nous continuons de surveiller la situation et de déceler les éventuels domaines d'amélioration dans l'approche du Canada, et nous sommes à l'affût d'autres possibilités de contribuer à la protection et à la promotion des droits et libertés des femmes et des filles à l'échelle mondiale et Afghanistan, en Iran et en Arabie saoudite. Vous trouverez ci-joint une copie de la réponse du gouvernement aux dix recommandations du Rapport.

En revanche, le Canada considère que la situation des droits et libertés des femmes et des filles en Arabie saoudite est différente sur le plan qualitatif des situations en Afghanistan et en Iran. En comparaison, l'Arabie saoudite met en œuvre un vaste éventail de réformes dans le cadre de son ambitieuse initiative Vision 2030, qui ont déjà amélioré la situation sociale et économique et les droits fondamentaux des femmes. Nous empruntons des voies communes en vue d'établir un dialogue fructueux et mutuellement respectueux avec l'Arabie saoudite sur ces questions. Avec la restauration de leurs relations bilatérales, le Canada et l'Arabe saoudite bénéficie maintenant d'un dialogue diplomatique exhaustif qui peut permettre des échanges significatifs sur de tels enjeux.

Vous trouverez ci-joint une copie de la réponse du gouvernement aux 10 recommandations du rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



L'honorable Ahmed Hussien, C.P., député

Réponse du gouvernement au vingt-deuxième Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (FAAE) intitulé « Les droits et libertés des femmes et des filles dans le monde et en Afghanistan, en Iran et en Arabie saoudite »

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada coopère avec les organisations internationales afin de mettre fin à la violence sexuelle dont les femmes et les filles sont victimes lors des conflits et autres situations.

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

Le Canada a une approche féministe dans le cadre de sa politique étrangère, notamment par sa Politique d'aide internationale féministe (PAIF), qui priorise la sécurité des femmes et des filles dans les situations de conflit, ainsi que leur participation égale, entière et significative à tous les efforts de paix et de sécurité et aux mesures connexes. En vertu de la PAIF, le Canada s'est engagé à remédier aux niveaux élevés de violence sexuelle et fondée sur le sexe, notamment les pratiques néfastes de mutilation et d'ablation génitales exercées sur des femmes et des filles, y compris en temps de conflit et dans d'autres contextes.

De par son engagement dans le cadre du Programme sur les femmes, la paix et la sécurité, le Canada place les femmes et les filles, dans toute leur diversité, au premier plan de ses interventions en situation de conflits, de crises et d'enjeux humanitaires. Le Programme sur les femmes, la paix et la sécurité est mis en œuvre par le truchement du Plan d'action du Canada sur les femmes, la paix et la sécurité, pour lequel la violence sexuelle et fondée sur le sexe est un enjeu de base. Le Canada fournit du financement, de l'expertise, des possibilités de renforcement des capacités et du soutien à des organismes (dont des organisations non gouvernementales internationales et des organismes des Nations Unies) pour faire avancer le Programme sur les femmes, la paix et la sécurité, renforcer le rôle des femmes dans les processus de paix et remédier à la violence sexuelle liée aux conflits dans un certain nombre d'environnements fragiles et touchés par des conflits. En outre, les partenariats établis par le Canada avec des organismes locaux de défense des droits des femmes et des réseaux féministes sont cruciaux pour défendre les droits des femmes et des filles, faire valoir ces droits dans les collectivités et auprès des décideurs et favoriser la prestation de services ainsi que d'autres efforts d'intervention.

Dans le cadre du Plan d'action du Canada sur les femmes, la paix et la sécurité, Affaires mondiales Canada continue de prendre des mesures qui répondent à cette recommandation. Entre autres, ces mesures consistent à faire progresser le programme d'aide internationale visant à prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence sexuelle liée aux conflits, ainsi qu'à intervenir à cet égard.

Le Canada coopère également avec des organismes internationaux pour mettre fin à la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris au Conseil des droits de l'homme (CDH), où le Canada mène une résolution phare pour contrer la violence faite aux femmes et aux filles. En tant que responsable d'une résolution, le Canada présente la résolution au CDH, facilite les négociations et mobilise un large éventail de parties prenantes afin de conclure une entente et d'adopter la résolution. En 2023, le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution dirigée par le Canada sur la prévention et l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles dans le système de justice pénale. Le travail du Canada au Conseil des droits de l'homme a également contribué à établir le mandat d'un rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence faite aux femmes, et le Canada appuie son renouvellement continu, alors qu'il souligne son 30^e anniversaire en 2024. Le Canada continue d'exercer des pressions diplomatiques pour mettre fin aux mariages d'enfants, précoces et forcés, notamment en participant à l'élaboration de la toute première résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) sur ce type de mariages, et en continuant de codiriger (avec la Zambie) la résolution de deux ans au troisième comité de l'AGNU. Tout comme au CDP, codiriger une résolution signifie présenter une résolution, faciliter les

négociations et mobiliser les parties prenantes pour en arriver à son adoption.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada prenne des mesures qui soutiennent l'éducation des femmes et des filles afghanes, notamment financer l'expansion de réseaux d'éducation indépendants établis en Afghanistan par des organisations non gouvernementales ainsi que consacrer des fonds et des ressources aux actions cherchant à améliorer la qualité de réseaux d'éducation indépendants afin qu'ils soient reconnus internationalement.

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

Les politiques et les restrictions du régime taliban s'appliquant à l'accès des femmes et des filles à l'éducation au-delà du niveau primaire font considérablement obstacle à la réalisation de programmes dans le secteur de l'éducation en Afghanistan. Dans l'ensemble, le financement consacré au secteur de l'éducation diminue à mesure que les talibans continuent de rendre de plus en plus difficile d'exécuter des programmes d'une manière fondée sur des principes. Tous les donateurs condamnent les agissements des talibans dans le secteur de l'éducation, y compris des pays de la région et des pays à majorité musulmane. Ces derniers mois, le transfert forcé de classes communautaires où l'enseignement était assuré par des ONG internationales à des directions locales des services d'éducation a touché près de 30 000 élèves qui bénéficiaient du soutien fourni par le Canada (dont 80 % étaient des filles). Il en a découlé de solides craintes que les talibans entendent investir lourdement dans l'instruction religieuse au moyen de madrasas, au détriment de l'éducation de base (mathématiques, sciences, etc.). Cette situation touche aussi des partenaires financés par le Canada, comme BRAC International, qui soutient l'éducation au sein de la communauté des enfants au primaire. BRAC explore actuellement d'autres moyens de continuer d'assurer l'éducation des enfants afghans par l'entremise d'activités d'apprentissage parascolaires.

Même si le financement consacré par le Canada au secteur de l'éducation en Afghanistan a diminué en raison du contexte de fonctionnement difficile et des pressions budgétaires découlant de la nécessité de répondre aux autres priorités du gouvernement du Canada, le Canada continue de collaborer activement avec les pays donateurs et des partenaires aux vues similaires afin de promouvoir et de favoriser les possibilités d'apprentissage pour les femmes et les filles afghanes, en Afghanistan et dans la région, principalement au moyen de partenaires et de réseaux d'éducation régionaux et en ligne. Le Canada est en train d'examiner les possibilités de réorienter les ressources affectées à l'éducation communautaire à d'autres programmes d'apprentissage en Afghanistan qui seraient centrés sur les filles, mais à l'extérieur du système d'éducation officiel contrôlé par les talibans. Le Canada est aussi très désireux de collaborer avec des pays de la région et des pays à majorité musulmane pour promouvoir l'éducation des femmes et des filles afghanes, en tirant parti de l'influence que peuvent exercer ces partenaires et de leur expertise, qui pourrait ouvrir plus de possibilités à d'autres formes d'éducation.

Malgré ces défis, le Canada soutient deux nouvelles initiatives susceptibles d'accroître les possibilités d'éducation au niveau secondaire et dans l'enseignement supérieur pour les femmes et les filles afghanes. Une première initiative soutiendra les possibilités d'apprentissage en ligne pour les filles au secondaire, afin qu'elles puissent disposer des ressources et des outils voulus pour réussir leurs études et obtenir un diplôme reconnu à l'échelle internationale. Le Canada vise également à former et à outiller un réseau grandissant d'entités dans le secteur de l'éducation qui s'emploient à trouver des solutions pour rétablir l'accès à l'éducation des femmes et des filles afghanes, en créant des communautés d'apprentissage où des outils, des ressources et les leçons apprises peuvent être mis en commun pour améliorer la qualité et l'efficacité des interventions à l'appui des femmes et des filles afghanes.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada finance des bourses d'études universitaires qui permettent aux étudiantes afghanes d'étudier en ligne ou en personne dans des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada et accélère la délivrance de permis d'étude aux femmes et filles afghanes admissibles à étudier au Canada.

Le gouvernement du Canada prend acte de cette recommandation.

Affaires mondiales Canada gère quelques programmes de bourses d'études pour les étudiants internationaux qui viennent au Canada. Bon nombre de ces programmes sont à court terme (six mois ou moins) et reposent sur des ententes de partenariat réciproques avec des établissements postsecondaires. Par conséquent, ils n'offriraient pas un mécanisme véritable ou réalisable pour répondre aux besoins en matière d'éducation des femmes et des filles afghanes.

À l'heure actuelle, le soutien aux études des Afghanes dans des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ne fait pas partie des priorités du Programme d'aide au développement de l'Afghanistan d'Affaires mondiales Canada. Il a été évalué que l'aide aux femmes et aux filles afghanes dans la région offre le plus de possibilités de répondre à leurs besoins essentiels en matière d'éducation. Compte tenu de cette évaluation de la situation, le Canada compte apporter un nouvel appui à des initiatives dans le secteur de l'éducation s'adressant aux Afghanes ayant déjà fait leurs études secondaires pour leur donner accès à des universités internationalement reconnues dans la région, afin qu'elles puissent acquérir les moyens d'agir pour servir de cheffes de file et de moteurs du changement dans l'avenir de l'Afghanistan.

Le Canada est bien conscient des risques et des difficultés avec lesquels les femmes et les filles afghanes demeurent aux prises en vue d'être scolarisées en Afghanistan. À cet égard, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) examine activement des possibilités de faciliter l'accès à des permis d'étude pour les ressortissants afghans. IRCC réexamine aussi le Programme des étudiants étrangers afin de voir comment celui-ci peut continuer à atteindre ses objectifs économiques et sociaux, y compris dans le cadre de l'Examen stratégique de l'immigration. Un élément central du réexamen de ce programme portera sur la recherche de moyens de diversifier la population étudiante au Canada, y compris dans le but d'accueillir plus d'étudiants afghans.

Recommandation 4 : Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada crée un nouveau volet pour la résidence temporaire, qui permettrait aux femmes défenseures des droits de la personne de demander un refuge immédiat et non permanent au Canada.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Les défenseurs des droits de la personne (DDP) jouent un rôle clé pour protéger et promouvoir les droits de la personne et renforcer la primauté du droit, souvent au prix de grands risques pour eux-mêmes, pour leurs proches, et pour leur communauté et les organismes et mouvements qu'ils représentent. Les DDP aux identités croisées courent des risques accrus qui leur sont propres. Plus particulièrement, les femmes DDP sont confrontées à des obstacles, des violations et d'autres effets négatifs fondés sur leur genre, en plus de courir les risques auxquels doivent faire face les autres DDP.

Le soutien offert par le Canada aux DDP revêt de multiples formes et répond aux besoins et aux contextes en évolution. Les efforts actuels du gouvernement du Canada pour appuyer les DDP incluent un volet ciblé du programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement, qui réserve des places aux DDP courant un risque qui fuient la persécution dans leur pays d'origine en vue de leur réinstallation, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres experts reconnus dans le domaine de la protection dans le monde, dont ProtectDefenders.eu et

Front Line Defenders. Dans ce volet, les femmes DDP sont admissibles à la réinstallation au Canada, mais elles ne sont pas les seules. Les femmes DDP qui ont fui la persécution en Afghanistan, en Iran, en Arabie saoudite et ailleurs dans le monde et qui ne peuvent trouver un lieu sûr pour s'établir de manière permanente peuvent obtenir une protection dans le cadre de ce programme. Les femmes DDP peuvent aussi être admissibles à la réinstallation au Canada si elles sont soit parrainées par un parrain privé au Canada au titre du Programme de parrainage privé de réfugiés, soit recommandées par le HCR en application du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas.

En outre, bien que le volet dédié aux DDP réfugiés offre une voie vers la résidence permanente, le gouvernement du Canada s'est engagé à consulter à nouveau les organisations de la société civile canadiennes sur une possible voie de protection temporaire pour les DDP à protéger et à explorer des efforts afin de compléter le programme existant destiné aux DDP. Ces travaux visant à faciliter la protection temporaire des DDP engloberaient les femmes DDP en quête d'une protection immédiate au Canada.

Recommandation 5 : Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada augmente le nombre de places dans le volet mondial destiné aux réfugiés défenseurs des droits de la personne intégré à son programme des réfugiés parrainés par le gouvernement afin d'accueillir un plus grand nombre de demandeurs et leur famille.

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

Le gouvernement du Canada demeure un chef de file international en matière de réinstallation de réfugiés. Selon le rapport du HCR sur les tendances observées au milieu de l'année 2023 [en anglais seulement], pour les six premiers mois de 2023, seuls les États-Unis ont devancé le Canada à ce chapitre dans le monde. Le gouvernement a considérablement élargi ses efforts de réinstallation en accroissant le nombre de réfugiés admis au Canada, qui est passé de 12 300 en 2014 à plus de 51 000 en 2023.

Les programmes de réinstallation du Canada sont ouverts aux DDP courant des risques, y compris les femmes, en plus des autres réfugiés. En 2021, le gouvernement du Canada a créé un volet réservé aux DDP, en étroite collaboration avec les organisations de la société civile qui se consacrent à la protection de ces personnes. Au départ, ce volet prévoyait 250 nouvelles places par année pour les DDP et les membres de leur famille, mais ce nombre est récemment passé à 500 en juillet 2023. Depuis la création de ce programme, il est prioritaire pour le gouvernement de s'assurer qu'il atteint les personnes les plus en danger, en tenant compte des identités croisées et des expériences vécues des personnes, notamment celles qui courent des risques en raison de leur genre.

Recommandation 6 : Que le gouvernement du Canada finance un programme d'aide aux militants qui arrivent par le volet des réfugiés défenseurs des droits de la personne et d'autres volets pertinents. Un tel programme pourrait comprendre des bourses, de la formation, des possibilités de réseautage ainsi que d'autres ressources, toutes propices à la poursuite de leur précieux travail dans la défense des droits de la personne à partir du Canada.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Les DDP vivant en exil sont confrontées à des risques particuliers et uniques en raison de la nature de leur travail, autant en ligne que hors ligne. Ces risques sont exacerbés pour les DDP présentant des facteurs d'identité intersectionnels, comme le genre.

Les agressions commises envers les DDP sont une manifestation de la répression transnationale. Le gouvernement du Canada est vivement préoccupé par la répression transnationale en tant que sous-ensemble de l'ingérence étrangère ciblant les droits de la personne et minant la démocratie. Le Canada demeure résolu à travailler avec les partenaires internationaux afin d'élaborer des stratégies et des outils pour combattre la répression transnationale.

Dans le cadre des programmes de réinstallation actuels, les DDP réinstallés au Canada arrivent à titre de résidents permanents et bénéficient de mesures de soutien complètes financées par le gouvernement, qui tiennent compte de leurs besoins individuels. Le Programme de réinstallation d'IRCC finance un éventail de services d'installation dont peuvent profiter les immigrantes et les réfugiées en particulier, comme du mentorat, de l'information et de l'orientation sur les droits et les responsabilités de chacun au Canada, des possibilités d'emploi et de formation linguistique réservées aux femmes, ainsi que des services de prévention de la violence envers les femmes. En outre, des services de halte-garderie et de transport sont offerts pour assurer que les femmes, bien souvent les principales responsables des soins à donner, y ont accès. À l'instar de tout autre réfugié dont l'arrivée est prise en charge par le gouvernement, les DDP reçoivent du soutien du Programme d'aide à la réinstallation d'IRCC, y compris des services immédiats et essentiels pendant leurs premières quatre à six semaines au Canada, ainsi qu'une aide financière directe pendant les 12 premiers mois, habituellement.

IRCC a travaillé en étroite collaboration avec des spécialistes de la société civile en matière de protection des DDP afin de concevoir le volet dédié des DDP, et la société civile joue un rôle important en appuyant les DDP une fois qu'ils sont au Canada. Le Canada est résolu à favoriser le développement de réseaux de soutien efficaces pour les DDP qui permettent aux DDP de se réinstaller au Canada afin de poursuivre leur travail vraiment essentiel.

Depuis la création du volet pour les DDP, le gouvernement en surveille les retombées et examine les moyens d'améliorer le programme. À cette fin, le gouvernement étudiera la possibilité d'établir une voie de protection temporaire. Des consultations interministérielles ont eu lieu également pour discuter des besoins précis et particuliers des DDP qui se réinstallent au Canada, notamment ceux qui poursuivent leur travail pour favoriser le respect des droits de la personne. Un examen sur la meilleure façon de répondre à ces besoins est en cours entre les ministères concernés.

En plus d'assurer la protection à titre de réfugiés des DDP qui ont fui la persécution, le Canada participe aux tribunes multilatérales pour renforcer les règles et les normes internationales. Également, le Canada met en place les plateformes nécessaires de défense d'un espace civique ouvert; dialogue avec les autorités locales grâce à la diplomatie bilatérale; mobilise des partenariats avec d'autres pays, la société civile, les Autochtones et le secteur privé, notamment au sujet des intérêts des entreprises canadiennes à l'étranger. Aussi, le Canada favorise un comportement professionnel responsable chez les entreprises canadiennes actives à l'étranger; et renforce les capacités, notamment par le financement d'organismes de droits de la personne, entre autres activités. Les efforts du Canada pour favoriser le respect des défenseurs des droits de la personne et de leur travail s'inspirent de Voix à risque : Lignes directrices du Canada pour le soutien des défenseurs des droits de la personne, qui procure des conseils, des outils et des ressources pratiques aux fonctionnaires canadiens tant au pays qu'à l'étranger. Le gouvernement continue de surveiller les initiatives pour recenser celles qui sont perfectibles et cherchent d'autres occasions de collaborer avec les DDP, ainsi que des acteurs étatiques et des acteurs non-étatiques, en vue de faire progresser les droits de la personne.

Recommandation 7 : Que le gouvernement du Canada inscrive le Corps des gardiens de la révolution islamique sur la liste des entités terroristes aux termes de l'article 83.01 du Code criminel, afin que des dispositions soient prises pour prévenir les préjudices causés fortuitement aux personnes associées à ce groupe contre leur volonté, comme les conscrits.

Le gouvernement du Canada prend acte de cette recommandation et note que le Canada a déjà pris des mesures importantes à l'encontre de l'Iran et en particulier du Corps des gardiens de la révolution islamique.

En 2012, en application de la *Loi sur l'immunité des États*, le Canada a ajouté l'Iran à la liste des États qui soutiennent le terrorisme. Le 14 novembre 2022, le Canada a inscrit la République islamique d'Iran en tant que régime s'étant livré à des activités terroristes et à des violations graves et systématiques des droits de la personne aux termes de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). Par conséquent, de nombreux responsables iraniens sont interdits de territoire au Canada de façon permanente et d'anciens hauts responsables qui se trouvent actuellement au pays pourraient faire l'objet d'une enquête et être déportés.

Le Canada a également mis en œuvre certaines des sanctions les plus sévères et les plus étendues à l'encontre de l'Iran dans le monde, ciblant des branches du CGRI ainsi que des membres de haut niveau de sa direction en vertu du *Règlement sur les mesures économiques spéciales visant l'Iran* (le *Règlement*). Depuis octobre 2022, le Canada a ajouté 153 personnes et 87 entités iraniennes supplémentaires aux 202 personnes et entités iraniennes déjà désignées en application du *Règlement*. Le *Règlement* interdit aux personnes au Canada ainsi qu'aux Canadiens à l'extérieur du Canada d'effectuer un éventail d'opérations, comme faire des transactions au nom d'une personne ou d'une entité figurant sur la liste. Par conséquent, l'effet cumulatif du *Règlement* fait en sorte que tous les actifs au Canada de toutes les personnes et entités désignées sont effectivement gelés.

De plus, par suite du projet de loi S-8, *Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, apportant des modifications corrélatives à d'autres lois et modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* ayant reçu la sanction royale le 22 juin 2023, la LIPR est maintenant alignée sur la *Loi sur les mesures économiques spéciales* (LMES) pour faire en sorte que les personnes sanctionnées en vertu de la LMES soient également interdites de territoire au Canada. Cette désignation signifie que des milliers de membres du régime, y compris de nombreux membres du CGRI, agents du renseignement, fonctionnaires et juges, entre autres, sont maintenant interdits de territoire au Canada.

Pour pouvoir inscrire une entité comme une entité terroriste, y compris le Corps des gardiens de la révolution islamique, il faut remplir des critères précis prévus par la loi à l'issue d'un processus rigoureux fondé sur les faits, les renseignements et les dispositions législatives. Ainsi, pour qu'une entité puisse être inscrite, le gouverneur en conseil doit être convaincu qu'il existe des motifs raisonnables de croire :

- que, sciemment, l'entité s'est livrée ou a tenté de se livrer à une activité terroriste, y a participé ou l'a facilitée (alinéa 83.05(1)a));
- que, sciemment, l'entité a agi au nom d'une entité impliquée dans une activité terroriste, sous sa direction ou en collaboration avec elle (alinéa 83.05(1)b)).

L'inscription d'une entité doit faire l'objet de consultations à l'échelle du gouvernement et de rapports de renseignement de sécurité ou de renseignement en matière de criminalité, que le ministère de la Justice évalue de manière indépendante pour établir si l'entité satisfait aux critères indiqués au paragraphe 83.05(1) du *Code criminel* afin que l'on puisse procéder à son inscription. La liste des entités terroristes vient soutenir l'application des dispositions du *Code criminel* portant sur le financement du terrorisme, entre autres infractions, et d'importantes restrictions s'appliquent aux entités inscrites sur la liste établie au titre du *Code criminel*.

Les responsables de l'application de loi cherchent continuellement à identifier et à évaluer les entités susceptibles de remplir les critères d'inscription. Le gouvernement du Canada continue d'envisager des mesures appropriées pour tenir le CGRI responsable de ses activités terroristes et contrer les menaces terroristes contre le Canada, ses citoyens et ses intérêts partout dans le monde.

Recommandation 8 : Que le gouvernement du Canada tire parti de sa place dans les forums internationaux pour former des alliances avec des partenaires aux mêmes vues ainsi que pour dénoncer et condamner les pays, les régimes et les personnes responsables des violations des droits de la personne.

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

L'attachement du Canada aux droits de la personne se trouve au cœur de son engagement international. Ensemble, la ministre des Affaires étrangères et le ministre du Développement international, s'efforceront de « renforcer l'engagement et la présence du Canada dans le système de l'Organisation des Nations Unies (ONU) afin que l'ONU soit plus efficace, efficiente, pertinente et responsable, et qu'elle soutienne un système international fondé sur des règles, en particulier pour pouvoir mieux lutter contre ceux qui cherchent à saper la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit¹ ». À cet égard, le Canada participe activement comme observateur au CDH en faisant des déclarations fermes qui attirent l'attention sur des situations préoccupantes touchant les droits de la personne et en collaborant avec des pays partenaires pour intégrer des dispositions progressistes et inclusives dans les résolutions adoptées par le CDH. Plus précisément et tout récemment, le Canada a coopéré avec un groupe restreint de pays pour réagir à la situation des droits de la personne au Nicaragua, au Sri Lanka et au Venezuela. En février 2024, la ministre des Affaires étrangères, avec d'autres ministres des Affaires étrangères féministes, a fait une déclaration concernant les violations en cours des droits fondamentaux des femmes et des filles en Afghanistan et sommé les autorités de facto de mettre fin aux persécutions systématiques basées sur le genre. La coopération internationale entre les pays fait partie intégrante des efforts visant à obtenir que les États assument leurs responsabilités dans les cas où les droits fondamentaux sont violés et à témoigner de notre solidarité avec les personnes touchées.

Le Canada joue un rôle constant et important dans la protection et la promotion des droits de la personne en Afghanistan et en Iran. Par exemple, le Canada contribue régulièrement à des déclarations communes et appuie des manifestations parallèles au CDH. Le Canada a dirigé la déclaration commune qui reconnaît la dégradation de la situation des droits de la personne des femmes et des filles en Iran au CDH en octobre 2023. Le Canada demeure un partisan indéfectible de la mission internationale indépendante d'établissement des faits (MEF) sur l'Iran, que le CDH a instituée en octobre 2022 et des mandats des rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur l'Afghanistan et Iran. Le Canada profite également de chaque occasion pour créer un espace sûr, favorable et inclusif pour les défenseurs des droits de la personne afghans et iraniens en vue de participer et de contribuer, notamment à l'ONU. Ce dialogue est indispensable à une meilleure compréhension des réalités de la population sur le terrain, dont la situation des femmes et des filles. Ces perspectives aident également les mécanismes relatifs aux droits de la personne comme la MEF à attribuer la responsabilité des violations des droits de la personne et faire des recommandations sur les mesures de reddition de comptes dans le but de mettre fin à l'impunité et de s'attaquer aux causes premières. Le Canada a été également l'un des principaux promoteurs de l'Examen périodique universel (EPU). Le processus d'EPU permet au Canada et à tous les États Membres de l'ONU de demander publiquement des comptes à d'autres États pour des violations de droits de la personne internationaux et de faire des recommandations pour améliorer les droits de la personne dans le monde entier.

En outre, le Canada a participé pleinement à la Troisième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, qui se concentre sur la situation des droits de la personne dans le monde. Dans ce cadre, le Canada a parrainé pendant 21 années consécutives la résolution sur la situation des droits de la personne dans la République islamique d'Iran. À titre de pays pilote, le Canada présente la résolution à

¹ Lettre de mandat du ministre du Développement international et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Pacifique Canada; lettre de mandat de la ministre des Affaires étrangères.

la Troisième Commission, facilite les négociations et dialogue avec un groupe impressionnant d'intervenants pour parvenir à un accord. Cette résolution demeure la pierre angulaire des efforts constructifs déployés par la communauté internationale pour améliorer le respect des droits de la personne en Iran. La résolution condamne les violations persistantes des droits de la personne commises par le régime iranien contre ses citoyens, y compris les femmes et les filles, et présente des mesures concrètes que le régime peut prendre pour remplir ses obligations internationales en matière de droits de la personne. Chaque année, le Canada s'allie à un groupe restreint de pays et à différentes organisations de la société civile et de défense des droits de la personne, pour améliorer le texte de la résolution et rallier des appuis en faveur de son adoption. La résolution a été adoptée le plus récemment à la 78^e session de l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2023.

Le travail énergique de défense des droits de la personne que le Canada a accompli à l'échelle internationale comprend aussi sa participation active à des coalitions multipartites comme la Coalition pour la liberté des médias, qui œuvre en faveur de la liberté de la presse et de la sécurité des journalistes et des travailleurs des médias, et la Coalition pour les droits égaux, un réseau collaboratif voué à la promotion des droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et intersexuées. Chaque coalition réunit un groupe de pays, d'organisations de la société civile et d'autres acteurs qui s'emploient à promouvoir et à protéger les droits de la personne. Ces coalitions se servent de leur tribune internationale pour favoriser la prise de mesures collectives à l'égard de questions et de dossiers précis. Les pays participants tirent parti de leurs réseaux de missions pour surveiller la situation des droits de la personne sur le terrain et exercer une diplomatie discrète auprès du gouvernement local au sujet de difficultés particulières. Il est crucial de maintenir un dialogue constructif, mais direct sur les droits de la personne à l'échelle mondiale. Simultanément, les deux coalitions ont fait des déclarations publiques à l'échelle locale ou internationale conformément à une évaluation qui établit quelle mesure est la plus à même de donner le plus grand nombre de résultats positifs.

Le Canada continue également de chercher à intégrer une démarche fondée sur les droits de la personne dans tous ses efforts d'aide internationale à l'étranger. Cette démarche place les principes et la protection des droits de la personne au premier plan des processus, des objectifs et des résultats escomptés des opérations de paix et de sécurité du Canada, de son aide humanitaire et de ses projets de développement. Cette démarche est préconisée dans divers cadres multilatéraux, y compris à la Banque mondiale, de même qu'auprès des organisations de la société civile à l'étranger qui cherchent à protéger et à mieux outiller les personnes se trouvant dans les situations les plus vulnérables. Par exemple, dans son programme d'aide internationale pour les personnes LGBTQ2I, Affaires mondiales Canada collabore avec des organisations comme Outright International en vue d'améliorer la situation socioéconomique des personnes LGBTQ2I partout sur la planète.

Recommandation 9 : Que le gouvernement du Canada augmente son niveau d'aide humanitaire et garantisse la stabilité de ce financement, en plus d'investir dans des projets à long terme conformes à la politique d'aide internationale féministe.

Affaires mondiales Canada prend acte de cette recommandation.

Le Canada continuera de fournir une aide humanitaire dans le but de sauver des vies, d'atténuer les souffrances et d'assurer la dignité des personnes touchées par des conflits et des catastrophes naturelles. Le Canada procure son aide humanitaire dans un cadre international bien établi, par l'intermédiaire de partenaires chevronnés de l'ONU, d'organisations non gouvernementales et du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La prestation d'un soutien dans ce cadre permet d'éviter la répétition inutile des efforts; d'intervenir à temps, d'une façon proportionnée et coordonnée, fondée sur les besoins et articulée autour d'appels de contributions centralisés et hiérarchisés; de tirer parti des rôles complémentaires des différents acteurs du secteur humanitaire; et d'acheminer le

financement à des partenaires expérimentés.

Les besoins humanitaires ont plus que triplé depuis 10 ans. Selon l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale, il faudrait en 2024 46,5 milliards de dollars américains pour aider plus de 180 millions de personnes, alors qu'il fallait 12,9 milliards de dollars américains pour aider 52 millions de personnes en 2014. Au cours des trois dernières années, le programme d'aide humanitaire du Canada s'est chiffré en moyenne à plus de 1 milliard de dollars par année. Ce niveau de dépenses a été rendu possible par des affectations ponctuelles de ressources additionnelles, y compris celles liées à la COVID-19 et à la crise alimentaire mondiale. Sans financement neuf, le Canada prévoit une réduction de ses dépenses consacrées à l'aide humanitaire en 2024 en raison d'impératifs budgétaires.

Conformément à sa politique d'aide internationale féministe, le Canada soutient une action humanitaire visant à favoriser l'égalité des genres, qui est fondée sur des principes et les besoins et réalisée en temps opportun. Pour ce faire, il faut notamment intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques et tous les programmes ayant pour but de répondre à des besoins de longue date ou à des besoins découlant de catastrophes naturelles, de crises soudaines ou de situations qui se détériorent rapidement. Le Canada soutient aussi des interventions ciblées visant à combler des lacunes sur le terrain, notamment en ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive, ainsi que pour prévenir et contrer la violence sexuelle et fondée sur le genre dans le contexte de situations d'urgence ou de catastrophes soudaines. Le Ministère continue de chercher des moyens de mieux conjuguer l'aide humanitaire, le développement à long terme et les efforts de paix pour remédier aux causes profondes des crises humanitaires et renforcer la résilience des communautés, lorsqu'il est possible de le faire. À cette fin, il faut accroître la coordination entre les différentes filières de travail, de même que les investissements internationaux dans le financement du développement des États fragiles et touchés par des conflits. Dans bien des cas, le gouvernement travaille à l'intersection des contextes, des objectifs et des priorités du développement et de l'aide humanitaire, et cherche à faire en sorte que le financement canadien puisse contribuer aux objectifs à court, à moyen et à long termes.

Recommandation 10 : Qu'Affaires mondiales Canada harmonise ses objectifs de développement international avec les autres objectifs de sa politique étrangère.

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

Le Canada s'emploie à envisager toutes ses politiques et tous ses programmes internationaux dans une optique féministe et fondée sur les droits de la personne, ce qui comprend la diplomatie, le commerce, la paix et la sécurité, le développement, la gestion des migrations et la protection des réfugiés, l'environnement et l'action climatique, de même que les services consulaires. Par exemple, les efforts du Canada en matière de développement international sont guidés par sa politique d'aide internationale féministe, laquelle relève de sa politique étrangère féministe. Par ailleurs, la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* exige que toutes les activités canadiennes d'aide au développement officielle soient menées d'une manière qui fait la promotion des normes internationales en matière de droits de la personne.

La politique étrangère féministe du Canada est ancrée dans la conviction que toutes les personnes devraient avoir les mêmes droits et les mêmes possibilités de réussir. Cette politique part du principe que toutes les personnes, quels que soient leur origine, leur genre ou leurs autres facteurs d'identité, devraient bénéficier d'une participation égale à la vie économique, politique, sociale et culturelle. Elle souligne aussi que la promotion de sociétés ouvertes, inclusives et fondées sur les droits conduit à un monde plus sûr, prospère et durable, au bénéfice de tous.

Par exemple, le document *Voix à risque : Lignes directrices du Canada pour le soutien des défenseurs des droits de la personne* réunit des conseils, des outils et des ressources pour aider les diplomates canadiens en poste dans le monde entier et au Canada à soutenir les défenseurs des droits de la personne. Ces lignes directrices sont fondées sur le travail et les conseils d'organisation de la société civile et s'inspirent de l'expérience acquise par les représentants canadiens à l'étranger. L'application de ces lignes directrices doit être adaptée au contexte et à la situation locale, ainsi qu'aux besoins particuliers des défenseurs des droits de la personne selon les différentes expériences qu'ils ont vécues. Ces lignes directrices s'inscrivent dans le droit fil des priorités et des modalités de l'aide internationale du Canada (politique d'aide internationale féministe, *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*) puisqu'elles suivent une démarche féministe, fondée sur les droits de la personne et déterminée par les besoins locaux. Parallèlement, leur mise en œuvre permet aussi de réaliser de grandes priorités de la politique étrangère grâce à l'appui fourni aux défenseurs des droits de la personne dans toute leur diversité pour contribuer à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes et à renforcer la primauté du droit et, par le fait même, l'ordre international fondé sur des règles. Au bout du compte, ces mesures aident l'ensemble de la société à réaliser le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable.